

ASSEDIC DU VAR
 ANTENNE DE TOULON OUEST
 RUE GORLIER
 83200 TOULON
 TEL : 16094097272

A V I S D E P A I E M E N T

PAIEMENT EFFECTUE LE 12/05/95

N. EMISSION : 95129003304
 N. IDENTIFIANT : 4327294F
 N.I.R. : 1 55 08 83 137 223
 83405 2V

MR HOAREAU JEAN MARC
 CHEMIN DES FOURS A CHAUX
 106 RUE STE ROSELINE
 83200 TOULON

LIBELLE	PERIODE OU REFERENCE	NBJ	TAUX	MONTANT	RETENUES
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	28/03/95 31/03/95	4	217,15	868,60	
COTISATION MALADIE	1,40% SUR 217,15	4	3,04		12,16
RETENUE CSG	2,40% SUR 206,29	4	4,95		19,80
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 378,31	4	4,54		18,16
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	01/04/95 26/04/95	26	217,15	5645,90	
COTISATION MALADIE	1,40% SUR 217,15	26	3,04		79,04
RETENUE CSG	2,40% SUR 206,29	26	4,95		128,70
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 378,31	26	4,54		118,04
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	27/04/95 30/04/95	4	180,23	720,92	
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 378,31	4	4,54		18,16

MONTANT DU PAIEMENT: 6841,36 FRS

LE MONTANT DU PAIEMENT INDIQUE CI-DESSUS VOUS EST REGLE PAR :
 VIREMENT BANCAIRE AU NOM DE :MR HOAREAU JEAN MARC
 DOMICILIATION : SMC TOULON AG CODE ETABLISSEMENT : 30077
 CODE GUICHET : 02100 NUMERO DE COMPTE : 0000125214R CLE RIB:56

ASSEDIC DU VAR
ANTENNE DE TOULON OUEST
RUE GORLIER
83200 TOULON
TEL : 16094097272

A V I S D E P A I E M E N T

PAIEMENT EFFECTUE LE 12/06/95

N. EMISSION : 95157012448

N. IDENTIFIANT : 4327294F

N.I.R. : 1 55 08 83 137 223
83405 2V

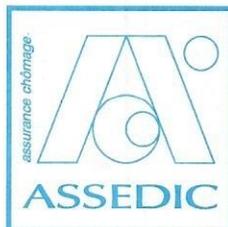
9332
MR HOAREAU JEAN MARC
CHEMIN DES FOURS A CHAUX
106 RUE STE ROSELINE

83200 TOULON

LIBELLE	PERIODE OU REFERENCE	NBJ	TAUX	MONTANT	RETENUES
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	01/05/95 31/05/95	31	180,23	5587,13	140,74
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 378,31	31	4,54		

MONTANT DU PAIEMENT: 5446,39 FRS

LE MONTANT DU PAIEMENT INDIQUE CI-DESSUS VOUS EST REGLE PAR :
VIREMENT BANCAIRE AU NOM DE : MR HOAREAU JEAN MARC
DOMICILIATION : SMC TOULON AG CODE ETABLISSEMENT : 30077
CODE GUICHET : 02100 NUMERO DE COMPTE : 0000125214R CLE RIB:5



1/19940719/42130

Veillez trouver ci-dessous :

- ° votre AVIS DE PAIEMENT (à conserver), concernant, si vous avez été indemnisé, votre revenu de remplacement pour la période indiquée.
- ° votre DECLARATION DE SITUATION MENSUELLE, détachable, à retourner correctement remplie et signée.

33 2V 83405 4327294F

T295/0267494 26/07/95 02,80
MR HOAREAU JEAN MARC
CHEMIN DES FOURS A CHAUX
106 RUE STE ROSELINE

83200 TOULON

CADRE CORRESPONDANCE

0017517

A V I S D E P A I E M E N T N O : 95186010424

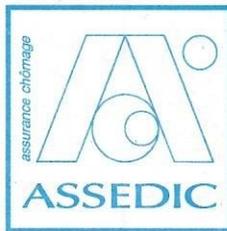
LIBELLE	PERIODE OU REFERENCE	NBJ	TAUX	MONTANT	RETENUES
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	01/06/95 30/06/95	30	180,23	5406,90	
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 378,31	30	4,54		136,20
VIREMENT BANCAIRE EFFECTUE LE 10/07/95				TOTAL DU PAIEMENT	
A L'ETABLISSEMENT : SMC TOULON AG				*** 5270,70 FRF	
COMPTE : 30077/02100/0000125214R /56					

DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE

Quelle que soit votre situation vis-à-vis de la recherche d'emploi, vous devez compléter et renvoyer la DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE à l'adresse indiquée dès le dernier jour du mois de :

JUILLET 95

Détachez soigneusement ce document suivant les pointillés



1/19940719/42130

Veillez trouver ci-dessous :

- ° votre AVIS DE PAIEMENT (à conserver), concernant, si vous avez été indemnisé, votre revenu de remplacement pour la période indiquée.
- ° votre DECLARATION DE SITUATION MENSUELLE, détachable, à retourner correctement remplie et signée.

33 2V 83405 4327294F

T395/0049735 28/08/95 02,80
MR HOAREAU JEAN MARC
CHEMIN DES FOURS A CHAUX
106 RUE STE ROSELINE

83200 TOULON

CADRE CORRESPONDANCE

0017603

A V I S D E P A I E M E N T NO :95216002817

LIBELLE	PERIODE OU REFERENCE	NBJ	TAUX	MONTANT	RETENUES
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	01/07/95 27/07/95	27	184,20	4973,40	
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 386,63	27	4,64		125,28
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	28/07/95 31/07/95	4	184,20	736,80	
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 386,63	4	4,64		18,56
VIREMENT BANCAIRE EFFECTUE LE 09/08/95				TOTAL DU PAIEMENT	
A L'ETABLISSEMENT : SMC TOULON AG				*** 5566,36 FRF	
COMPTE : 30077/02100/0000125214R /56					

DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE

Quelle que soit votre situation vis-à-vis de la recherche d'emploi, vous devez compléter et renvoyer la DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE à l'adresse indiquée dès le dernier jour du mois de :

AOUT 95

Détachez soigneusement ce document suivant les pointillés



1/19940719/42130

Veillez trouver ci-dessous :

- ° votre AVIS DE PAIEMENT (à conserver), concernant, si vous avez été indemnisé, votre revenu de remplacement pour la période indiquée.
- ° votre DECLARATION DE SITUATION MENSUELLE, détachable, à retourner correctement remplie et signée.

33 2V 83405 4327294F

T395/0070765 27/09/95 02,80
MR HOAREAU JEAN MARC
CHEMIN DES FOURS A CHAUX
106 RUE STE ROSELINE

83200 TOULON

CADRE CORRESPONDANCE

0018617

A V I S D E P A I E M E N T NO : 95250000965

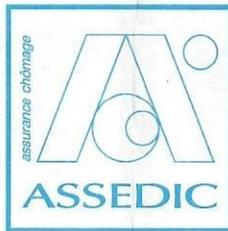
LIBELLE	PERIODE OU REFERENCE	NBJ	TAUX	MONTANT	RETENUES
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	01/08/95 26/08/95	26	184,20	4789,20	
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 386,63	26	4,64		120,64
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	27/08/95 31/08/95	5	152,89	764,45	
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 386,63	5	4,64		23,20
VIREMENT BANCAIRE EFFECTUE LE 12/09/95				TOTAL DU PAIEMENT	
A L'ETABLISSEMENT : SMC TOULON AG				*** 5409,81 FRF	
COMpte : 30077/02100/0000125214R					

DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE

Quelle que soit votre situation vis-à-vis de la recherche d'emploi, vous devez compléter et renvoyer la DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE à l'adresse indiquée dès le dernier jour du mois de :

SEPTEMBRE 95

Détachez soigneusement ce document suivant les pointillés



1/19940719/22213

Veillez trouver ci-dessous :

- votre AVIS DE PAIEMENT (à conserver), concernant, si vous avez été indemnisé, votre revenu de remplacement pour la période indiquée.
- votre DECLARATION DE SITUATION MENSUELLE, détachable, à retourner correctement remplie et signée.

33 2V 83405 4327294F

T395/0092490 26/10/95 02,80
MR HOAREAU JEAN MARC
CHEMIN DES FOURS A CHAUX
106 RUE STE ROSELINE

83200 TOULON

CADRE CORRESPONDANCE

0019069

DEPUIS JUIN 95, LE MINISTRE DU TRAVAIL COMPTE DANS DE NOUVELLES CATEGORIES LES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT TRAVAILLE PLUS DE 78 H. PAR MOIS. NOUS VOUS RAPPELONS QUE CES STATISTIQUES SONT INDEPENDANTES DU CALCUL DE VOTRE INDEMNISATION.

A V I S D E P A I E M E N T NO : 95277012522

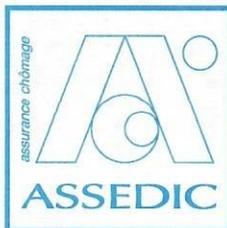
LIBELLE	PERIODE OU REFERENCE	NBJ	TAUX	MONTANT	RETENUES
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	01/09/95 30/09/95	30	152,89	4586,70	
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 386,63	30	4,64		139,20
VIREMENT BANCAIRE EFFECTUE LE 09/10/95				TOTAL DU PAIEMENT	
A L'ETABLISSEMENT : SMC TOULON AG				*** 4447,50 FRF	
COMpte : 30077/02100/0000125214R /56					

DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE

Quelle que soit votre situation vis-à-vis de la recherche d'emploi, vous devez compléter et renvoyer la DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE à l'adresse indiquée dès le dernier jour du mois de :

OCTOBRE 95

Détachez soigneusement ce document suivant les pointillés



1/19071994/22213

33 2V 83405 4327294F

Veillez trouver ci-dessous :

° votre AVIS DE PAIEMENT (à conserver),
concernant, si vous avez été indemnisé,
votre revenu de remplacement pour la
période indiquée.

° votre DECLARATION DE SITUATION
MENSUELLE, détachable, à retourner
correctement remplie et signée.

T395/0113996 27/11/95 02,80
MR HOAREAU JEAN MARC
CHEMIN DES FOURS A CHAUX
106 RUE STE ROSELINE

83200 TOULON

CADRE CORRESPONDANCE

0018697

A V I S D E P A I E M E N T N O : 95311002088

LIBELLE	PERIODE OU REFERENCE	NBJ	TAUX	MONTANT	RETENUES
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	01/10/95 31/10/95	31	152,89	4739,59	
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 386,63	31	4,64		143,84
VIREMENT BANCAIRE EFFECTUE LE 10/11/95				TOTAL DU PAIEMENT	
A L'ETABLISSEMENT : SMC TOULON AG				*** 4595,75 FRS	
COMPTE : 30077/02100/0000125214R /56					

DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE

Quelle que soit votre situation vis-à-vis de la recherche d'emploi, vous devez compléter et renvoyer la
DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE à l'adresse indiquée dès le dernier jour du mois de :

NOVEMBRE 95

Détachez soigneusement ce document suivant les pointillés



1/19071994/22213

Veillez trouver ci-dessous :

- ° votre AVIS DE PAIEMENT (à conserver), concernant, si vous avez été indemnisé, votre revenu de remplacement pour la période indiquée.
- ° votre DECLARATION DE SITUATION MENSUELLE, détachable, à retourner correctement remplie et signée.

33 2V 83405 4327294F

T395/0135761 26/12/95 02,80
MR HOAREAU JEAN MARC
CHEMIN DES FOURS A CHAUX
106 RUE STE ROSELINE

83200 TOULON

CADRE CORRESPONDANCE

0018999

Si vous avez changé d'adresse ou de nom, veuillez l'indiquer sur l'ACS.

A V I S D E P A I E M E N T NO : 95339015142

LIBELLE	PERIODE OU REFERENCE	NBJ	TAUX	MONTANT	RETENUES
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	01/11/95 26/11/95	26	152,89	3975,14	
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 386,63	26	4,64		120,64
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	27/11/95 30/11/95	4	152,89	611,56	
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 386,63	4	4,64		18,56
VIREMENT BANCAIRE EFFECTUE LE 08/12/95				TOTAL DU PAIEMENT	
A L'ETABLISSEMENT : SMC TOULON AG				*** 4447,50 FRS	
COMPTE : 30077/02100/0000125214R					

DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE

Quelle que soit votre situation vis-à-vis de la recherche d'emploi, vous devez compléter et renvoyer la DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE à l'adresse indiquée dès le dernier jour du mois de :

DECEMBRE 95

Détachez soigneusement ce document suivant les pointillés



1/19071994/22213

33 2V 83405 4327294F

Veillez trouver ci-dessous :

- ° votre AVIS DE PAIEMENT (à conserver), concernant, si vous avez été indemnisé, votre revenu de remplacement pour la période indiquée.
- ° votre DECLARATION DE SITUATION MENSUELLE, détachable, à retourner correctement remplie et signée.

T396/0019008 30/01/96 02,80
MR HOAREAU JEAN MARC
CHEMIN DES FOURS A CHAUX
106 RUE STE ROSELINE
83200 TOULON

CADRE CORRESPONDANCE

0019008

Si vous avez changé d'adresse ou de nom, veuillez l'indiquer sur l'ACS.

A V I S D E P A I E M E N T NO :96004013968

LIBELLE	PERIODE OU REFERENCE	NBJ	TAUX	MONTANT	RETENUES
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	01/12/95 26/12/95	26	152,89	3975,14	
COTISATION PREC RETR	1,20% SUR 386,63	26	4,64		120,64
ALLOCATION UNIQUE DEGRES	27/12/95 31/12/95	5	126,90	634,50	
VIREMENT BANCAIRE EFFECTUE LE 09/01/96				TOTAL DU PAIEMENT	
A L'ETABLISSEMENT : SMC TOULON AG				*** 4489,00 FRF	
COMPTE : 30077/02100/0000125214R /56					

DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE

Quelle que soit votre situation vis-à-vis de la recherche d'emploi, vous devez compléter et renvoyer la DÉCLARATION DE SITUATION MENSUELLE à l'adresse indiquée dès le dernier jour du mois de :

JANVIER 96

Détachez soigneusement ce document suivant les pointillés